

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 24 mars 2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mars 2021

Date d'affichage
16 mars 2021

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

N° 25.2021

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification

L'an deux mil vingt et un, et le 24 mars à 17h, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET

Représenté : David LE GUEN par Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Le Conseil Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 116 835,20€

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 33 896,58€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 257 713,47€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 37 790,55€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 374 696,31€

En recettes pour un montant de : 223 919,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 9 899,04€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 ;

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 9 899,04€

Ligne 002 ;

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 61 788,09€

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS



AR PREFECTURE

005-240500264-20210324-25_2021-DE
Reçu le 26/03/2021